

mesure législative à l'étude actuellement. Comme l'ont signalé le député de Waterloo (M. Saltsman) et celui de Duvernay (M. Kierans), c'est presque un acte de trahison, par certains côtés, que de présenter une mesure législative comme celle-là, qui réduit à néant l'espoir qu'avaient les Canadiens et la jeune génération actuelle que nous lutterions contre la mainmise étrangère sur notre économie, que nous examinerions le problème à fond, que nous saurions faire preuve d'imagination et l'aborder de front.

Pourquoi une compagnie étrangère place-t-elle des capitaux? Pour réaliser de plus gros bénéfices relativement aux risques qu'elle doit prendre. D'aucuns prétendent qu'en raison du faible marché du Canada, les filiales canadiennes ne présentent pas les avantages voulus en matière de production. Mais les filiales canadiennes de compagnies internationales sont d'ordinaire mieux en mesure de livrer concurrence aux firmes nationales analogues, tout simplement à cause de leurs rapports avec la compagnie mère. Cette liaison leur permet de grandir et de progresser aux dépens de l'usine nationale, et c'est ainsi qu'elle conduit éventuellement à une prise en charge.

Il n'est nullement question dans le bill d'une telle expansion de la part de ces compagnies, ni de moyens pour la freiner et nous trouver une nouvelle orientation. Le marché canadien limité n'est pas un handicap pour ces firmes plurinationales; au contraire, il entraîne la création de petites usines et accroît de ce fait les avantages de sociétés à succursales multiples qui permettent aux petites usines d'avoir accès aux grands marchés et réduisent en même temps les frais, autre avantage sur l'entreprise nationale.

De nombreux secteurs de notre économie sont sous mainmise étrangère, notamment les brevets canadiens, dont 90 p. 100 appartiennent à des étrangers et 70 p. 100 à des Américains. Les industries sans mainmise étrangère forment ce que j'appellerais une oligarchie fortement poussée qui leur permet de fixer les prix en fonction de l'économie canadienne. Lorsque les gens parlent du régime d'entreprise privée où existe la concurrence, je prétends qu'ils parlent d'une chose chimérique.

La prédominance étrangère est hautement concentrée dans les industries qui régissent le marché, notamment dans les industries du tabac, de l'automobile, de l'aéronautique, du pétrole, du caoutchouc, etc. Les sociétés peuvent accuser des profits s'élevant à des millions de dollars qui sont versés à leurs actionnaires. Toutefois, il faut savoir où résident ces actionnaires. La société multinationale fait obstacle à une répartition plus équitable du revenu. Une étude approfondie du régime fiscal n'est pas indispensable pour se rendre compte que le dégrèvement d'impôt sur les sociétés accordé lors du budget améliore davantage la situation des sociétés multinationales dans l'économie canadienne.

De nombreux députés ont signalé dans le passé, avec exemples à l'appui, certaines des difficultés que nous éprouvons pour contrôler notre économie, et notamment le député de Duvernay (M. Kierans) dans son discours de l'automne dernier sur le bill tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, a traité à cet égard de nos exportations. Il a déclaré:

L'exportation de nouvelles ressources énergétiques d'une valeur de 1 milliard de dollars aux États-Unis, par exemple, nous rapporterait 68 millions de dollars sous forme de salaires et traitements. Mais les importations de produits fabriqués sur lesquels insistent M. Connally et M. Nixon représenteraient pour nous de 200 à 350 millions de dollars de leurs salaires et traitements, selon l'industrie. Si c'est l'industrie des meubles, nous échangerions 68 millions contre 330 millions; si c'est l'industrie des textiles, 26 p. 100 de leur

production moyenne, soit 260 millions, représentent les salaires et traitements; si c'est l'agriculture, le blé ou les produits semblables, et je ne parle nullement des pâtes et papiers ni du blé, du poisson et de l'énergie hydroélectrique qui sont des ressources renouvelables—je parle des ressources non renouvelables et des produits agricoles—la moyenne est de 26 p. 100. Si ce sont les pâtes et papiers, la moyenne est de nouveau 26 p. 100. Nous échangeons donc 6.8 p. 100 de 1 milliard de dollars, c'est-à-dire 68 millions, contre 260 millions. On ne peut avoir le drap et l'argent. Parlez d'un échange! La balance du commerce peut exister sous l'aspect financier, mais du point de vue des emplois ou des salaires elle n'existe pas.

Cela montre quel dilemme est le nôtre. De fait, nous échangeons des emplois, des salaires et du travail spécialisé. En outre, je le répète, il y a le rapport entre l'entreprise multinationale et l'ensemble des lois de notre pays. Dans l'entreprise multinationale, au sein d'une économie qu'elle contrôle, il s'établit une dualité: la loyauté envers les lois de la nation mère, et la loyauté à l'égard des lois du pays hôte de la filiale. Ces deux loyautés ne sont pas sans effet sur le commerce du pays. Les lois anti-trust américaines et la U.S. Trading With the Enemy Act ont des répercussions sur le commerce et la distribution que permet à la société canadienne la société mère qui la contrôle. Les jugements moraux, politiques et économiques des États-Unis sont insufflés aux pays étrangers par le truchement de l'entreprise multinationale.

Comme je l'ai dit auparavant, les sociétés ôtent au Canada une partie de son talent, que garde la société mère. Certaines de ces remarques se fondent sur les commentaires de personnes telles que le vice-président de la compagnie Dupont du Canada, qui déclarait un jour:

Il est évident qu'une filiale est toujours l'instrument choisi de sa société mère. La raison même de son existence est de mener à bien les fonctions de l'entreprise principale dans une sphère d'action donnée, et elle doit conserver cette relation dans toutes ses activités.

C'est la fidélité envers l'entreprise principale. En conséquence, on voit se développer une sorte de politique gouvernementale d'ensemble, qui concerne les gens des sociétés plurinationales ainsi que ceux qui contrôlent les affaires intérieures du pays, et le gouvernement perd ainsi ce genre de pouvoir. L'investissement direct de la part d'entreprises multinationales ronge le processus décisionnel des citoyens, et voilà pour l'essentiel ce qui est arrivé à l'économie canadienne.

Et comment réagit le gouvernement? Il n'a pas établi de mécanisme de surveillance. Il n'a créé qu'un écran pour cacher ses déficiences en matière de politique concernant la mainmise étrangère. Il est impossible, à mon avis, d'amoindrir l'échec lamentable du gouvernement pour ce qui est de la façon d'aborder le problème de la mainmise étrangère. Ce n'est qu'un écran de fumée. Différents éditoriaux ont traité de cette question. Le *Financial Times* du Canada, dans un éditorial intitulé «The Missing Policy», déclarait:

• (2040)

Le gouvernement a adopté deux positions contraire à la fois. Il tient à rassurer le monde des affaires en lui laissant entendre qu'il ne projette aucune mesure radicale. Parallèlement, il s'efforce de convaincre les nationalistes canadiens qu'il ne s'agit de d'un premier pas vers un contrôle plus strict. On laisse entrevoir qu'il ne fait que retarder la mise en œuvre de restrictions réelles à la mainmise étrangère jusqu'à ce que le chômage soit moins aigu.

Le cabinet semble divisé, et plusieurs ministres sont visiblement peu satisfaits du projet de loi. Même après deux ans d'études et de débats, il semble que le gouvernement Trudeau se soit cru obligé—probablement à l'approche des élections—de faire une proposition en matière de mainmise étrangère, à défaut d'être unanimement d'accord sur cette question.